BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 845

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

421 692 013 RCS Nantes.
AMBULANCE DOUILLARD.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 231250 EUR.
Adresse : rue du Puits de la Grange Parc Industriel de Tabari, 44190 Clisson.
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21 février 2022 à PARIS, les sociétés : AMBULANCE AGREEE S. GRATON, société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros, dont le siège social est situé avenue Louis Pasteur ZI du Planty à MONTAIGU VENDEE (85600), immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 393 103 973 AMBULANCE TAXI LAPORTE, société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros, dont le siège social est situé Avenue Louis Pasteur, ZI du Planty à MONTAIGU VENDEE (85600), immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 790 735 666 AMBULANCE DOUILLARD, société par actions simplifiée au capital de 231 250 euros, dont le siège social est situé rue du Puits de la Grange Parc Industriel de Tabari à CLISSON (44190), immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 421 692 013 A85 ASSISTANCES, société par actions simplifiée au capital de 230 500 euros, dont le siège social est situé 47 rue Monge à LA ROCHE SUR YON (85000), immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 540 092 418 AMBULANCES SUD NANTES, société par actions simplifiée au capital de 34 213,80 euros, dont le siège social est situé 10 rue du Cap Horn ZA de la Plé à VERTOU (44120), immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 418 047 148 ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption des sociétés AMBULANCES TAXI LAPORTE, AMBULANCE DOUILLARD, A85 ASSISTANCES et AMBULANCES SUD NANTES par la société AMBULANCE AGREEE S. GRATON. 1. La société AMBULANCE TAXI LAPORTE ferait apport à la société AMBULANCE AGREEE S. GRATON de la totalité de son actif, soit 319 698,15 euros, à charge de supporter la totalité de son passif, soit 131 065,62 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 188 632,53 euros. Les éléments d'actif et de passif ont été déterminés sur la base des comptes de la société AMBULANCE TAXI LAPORTE au 31/12/2021. Toutes les opérations, actives et passives, effectuées par la société AMBULANCE TAXI LAPORTE entre le 01/01/2022 et la date de réalisation définitive de la fusion seront considérées comme faites pour le compte de la société AMBULANCE AGREEE S. GRATON. 2. La société AMBULANCE DOUILLARD ferait apport à la société

AMBULANCE AGREEE S. GRATON de la totalité de son actif, soit 1 103 989,39 euros, à charge de supporter la totalité de son passif, soit 611 103,76 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 492 885,63 euros. Les éléments d'actif et de passif ont été déterminés sur la base des comptes de la société AMBULANCE DOUILLARD au 31/12/2021. Toutes les opérations, actives et passives, effectuées par la société AMBULANCE DOUILLARD entre le 01/01/2022 et la date de réalisation définitive de la fusion seront considérées comme faites pour le compte de la société AMBULANCE AGREEE S. GRATON. 3. La société A85 ASSISTANCES ferait apport à la société AMBULANCE AGREEE S. GRATON de la totalité de son actif, soit 937 564,15 euros, à charge de supporter la totalité de son passif, soit 360 829,86 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 576 734,29 euros. Les éléments d'actif et de passif ont été déterminés sur la base des comptes de la société A85 ASSISTANCES au 31/12/2021. Toutes les opérations, actives et passives, effectuées par la société A85 ASSISTANCES entre le 01/01/2022 et la date de réalisation définitive de la fusion seront considérées comme faites pour le compte de la société AMBULANCE AGREEE S. GRATON. 4. La société AMBULANCES SUD NANTES ferait apport à la société AMBULANCE AGREEE S. GRATON de la totalité de son actif, soit 858 233,07 euros, à charge de supporter la totalité de son passif, soit 770 618,98 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 87 614,09 euros. Les éléments d'actif et de passif ont été déterminés sur la base des comptes de la société AMBULANCES SUD NANTES au 31/12/2021. Toutes les opérations, actives et passives, effectuées par la société AMBULANCES SUD NANTES entre le 01/01/2022 et la date de réalisation définitive de la fusion seront considérées comme faites pour le compte de la société AMBULANCE AGREEE S. GRATON. Il ne sera pas procédé à la détermination de parités d'échange, la totalité des actions représentant la totalité du capital des Sociétés Absorbées étant détenue par la Société Absorbante. Conformément à l'article L. 236-11 du code de commerce, il ne sera pas procédé à la détermination d'un rapport de la Société Absorbante et elle ne procédera à aucune augmentation de son capital social en rémunération des apports susvisés. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : - au greffe du Tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON pour la société AMBULANCE AGREEE S. GRATON en date du 21/02/2022, - au greffe du Tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON pour la société AMBULANCE TAXI LAPORTE en date du 21/02/2022, - au greffe du Tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON pour la société AMBULANCE DOUILLARD en date du 21/02/2022, - au greffe du Tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON pour la société A85 ASSISTANCES en date du 21/02/2022, - au greffe du Tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON pour la société AMBULANCES SUD NANTES en date du 21/02/2022,.

